

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-04-2026-19

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉNOMINATION DU PARC DE LENDRESSE PRÈS DE LA MAIRIE, EN HOMMAGE A MARCEL ET ANTONIA TRUBERT

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121 29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

VU le Code du patrimoine, notamment les dispositions relatives à la mémoire nationale et à la valorisation des lieux de mémoire ;

VU la proposition de l'association des Anciens Combattants de Mont, de la famille visant à honorer la mémoire de Marcel TROUILLON-TRUBERT, né le 26/08/1905 à Cahors résistant, habitant de Lendresse le jour de son arrestation le 3 mai 1944, déporté à Neuengamme, mort pour la France le 9 novembre 1945.

VU la volonté d'associer à cet hommage son épouse Antonia TROUILLON-TRUBERT, née le 3 septembre 1909, qui participa activement à soutenir les actions de son mari et qui fut arrêtée le 3 mai 1944 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Mont est attachée à la transmission de son histoire et à la reconnaissance des femmes et des hommes ayant contribué à la défense des valeurs républicaines ;

CONSIDÉRANT que le parc situé près de la mairie de Lendresse constitue un espace public emblématique, propice à accueillir un hommage durable et visible ;

CONSIDÉRANT que la dénomination "Jardin Marcel et Antonia TRUBERT" permet de rappeler l'engagement conjoint d'un couple dont l'action fut indissociable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de baptiser le parc communal situé près la mairie de Lendresse sous le nom de :
« Jardin Marcel et Antonia TRUBERT ».

APPROUVE l'apposition de deux plaques aux entrées du parc, portant le texte suivant :
« Jardin Marcel et Antonia TRUBERT ».

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la commande, à la pose de la signalétique et à toutes démarches administratives nécessaires.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées au budget communal, chapitre 11,
article 6232.



DÉCIDE

qu'une cérémonie d'inauguration sera organisée le 8 mai 1945 en présence de la famille, des associations mémorielles, des écoles et des habitants.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Résultat du vote :

Pour : 15

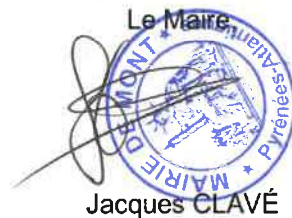
Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire


Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260423-17_04_2026_19-DE



